

L'an deux mille vingt-deux, le six janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 2	14
Total des voix : 21		

Date de convocation
20/12/2021

Délibération
n°22_01_B1_12Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; **Christophe BIANCHI** : Durance Luberon Verdon agglomération ;

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP

Attribution de la marque Valeurs Parc pour le camping HUMAWAKA à Comps sur Artuby

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 29/03/2017 fixant les tarifs de la redevance pour l'attribution de la marque

Considérant la démarche engagée depuis plusieurs années pour la mise en place d'une marque « Parc naturel régional du Verdon », pour la valorisation :

- des produits touristiques, prestations d'activités de pleine nature,
- des prestations d'animation et séjours en éducation à l'environnement et au territoire à destination des enfants ou des jeunes,
- des productions de miel, plantes aromatiques et safran, et de vin,
- des hébergements.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur l'attribution, de marquage du **Camping HUMAWAKA** à Comps sur Artuby .

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Suspendent l'attribution de la marque « Valeur du Parc naturel régional du Verdon » au prestataire listé ci-dessus au motif suivant : attente du règlement des contentieux opposant les gestionnaires du camping à la commune de Comps-sur-Artuby. Compte tenu que le camping HUMAWAKA répond à l'ensemble des critères de la marque et vu l'avis de l'Office de tourisme intercommunale Dracénie Provence Verdon confirmant la qualité de l'établissement, le Président du Parc et l'élue référente à la marque Valeurs Parc appuyés par les techniciens concernés prendront attaché avec les différentes parties pour engager une médiation.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

